



**MUNICIPALITÉ  
1045 OGENS**

Ogens, le 30 mai 2022

**PREAVIS MUNICIPAL no 1 / 2022  
Comptes 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet au Conseil, par ce préavis, l'approbation des comptes de l'exercice 2021.

**Résultat :**

Le résultat de l'exercice 2021 affiche un excédent de revenus de CHF 8'975.60.

**Présentation des comptes :**

Le détail des comptes est présenté sur le rapport de gestion en annexe, avec pour chaque poste comptable un commentaire général, ainsi qu'un commentaire sur les charges et revenus. En fin de présentation figure un bref résumé concernant le bilan.

**Conclusion :**

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité demande au Conseil général de prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL GÉNÉRAL D'OGENS**

- Sur proposition de la Municipalité ;
- Oûi le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

## DÉCIDE

- D'accepter les comptes tels que présentés ;
- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021 ;
- De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat de vérification des comptes 2021.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 mai 2022

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic



Ismaïl Hussein



La Secrétaire



Patricia Lavanchy